EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
20 mai 2026

Date de la séance
26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h00
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Laurent Weinreich, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Catherine Letellier, Delphine Besson, Corentin Riou, François Magne, Anne Fablet Renaut, Maxime Soubien-Cliquet, Mathilde Bertho, Cyril Manson, Marine Dubois, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Quentin Blanchard, Guillaume Legrand.

En exercice :	29
Présents :	26
Pouvoir :	2
Votants :	28

Excusés : Véronique Gicquel-Auzannet, François Jamrot

Pouvoirs :
Véronique Gicquel-Auzannet a donné pouvoir à Thierry L'huilllier
François JAMROT a donné pouvoir à Corentin Riou

Murielle KNOLL GOMBERT est désignée secrétaire de séance.

DEL2026_05_08

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) BA ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération DEL202207_05 du 12 juillet 2022 portant adoption de la nomenclature M57 et sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025 du budget assainissement,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget de l'assainissement,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 02/06/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-014-200086379-20260526-DEL20260508

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant que l'expérimentation du Compte Financier Unique concerne le périmètre budgétaire suivant : budget principal et budgets annexes relatifs à caractère administratif à l'exception des budgets annexes relatifs aux services publics sociaux et médicaux sociaux et les budgets annexes à caractère industriel et commercial,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le compte financier unique du budget assainissement

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Murielle KNOLL GOMBERT

Le Président de séance

MAIRIE DE PONT-L'EVEQUE (CALVADOS)

Pierre CARREL

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 02/06/2026
Application agréée E-legalite.com
70_DE-014-200086379-20260526-DEL20260508